



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 novembre 2023
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2024
29 janvier-2 février 2024, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour Maurice
(2024-2028)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	10
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Maurice (2024-2028)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Maurice, l'une des principales économies de l'Afrique subsaharienne, a connu une transformation économique remarquable, passant en l'espace de soixante ans d'une économie à faible revenu basée sur l'agriculture à un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dont l'économie s'est diversifiée. Avec un indice de développement humain élevé de 0,802 et une croissance économique stable de 3,6 % en moyenne au cours de la dernière décennie, Maurice a accompli des progrès considérables grâce à la collaboration fructueuse des secteurs public et privé et à des réformes durables. La stratégie de diversification du pays a permis à l'économie de ne plus seulement reposer sur l'agro-industrie, l'industrie manufacturière et le tourisme mais aussi de s'ouvrir aux technologies de l'information et des communications, à la finance, aux produits pharmaceutiques et aux soins de santé. Malgré les bouleversements qu'a entraînés la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), avec une croissance en baisse de 14,9 % en 2020¹, Maurice a rapidement rebondi et enregistré des taux de croissance de 3,4 % en 2021² et de 8,9 % en 2022, grâce à de solides mesures de relèvement³.

2. Toutefois, pour faire émerger une économie à haut revenu, résiliente et durable, Maurice doit s'attaquer à plusieurs obstacles structurels, dont certains ont été recensés dans l'analyse commune de pays⁴ et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2024-2028. Bien que Maurice soit dotée d'institutions publiques progressistes et d'une gouvernance efficace, se classant au premier rang de l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique⁵, une évaluation de certaines institutions publiques menée en 2020 a révélé que l'administration publique n'avait que partiellement adopté les pratiques de continuité des opérations et qu'elle mettait en œuvre les processus de manière fragmentée⁶. L'inégalité reste problématique, les 40 % les plus pauvres ne se partageant que 18,8 % des revenus, ce qui se traduit par un recul de 17 % en matière de développement humain.

3. Le Gouvernement reconnaît que l'inégalité entre les femmes et les hommes empêche d'avancer vers le développement équitable et a donc mis en place plusieurs mesures politiques et fiscales pour veiller à ce que les femmes confrontées au chômage partiel, à un manque de choix en termes de moyens de subsistance et à la violence fondée sur le genre ne soient pas laissées pour compte. Le taux de participation des femmes au marché du travail reste très faible (43,4 % contre 70,4 % pour les hommes) et est inférieur à la moyenne de 55 % observée dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure⁷. La violence fondée sur le genre est en augmentation et touche les femmes de manière disproportionnée. Entre 2021 et 2022,

¹ Statistics Mauritius, estimations des comptes nationaux (2018-2021), décembre 2021, publication n° 1628 : https://statsmauritius.govmu.org/Pages/Statistics/By_Subject/National_Accounts/Arch-NA.aspx.

² Statistics Mauritius, comptes nationaux, septembre 2023 : https://statsmauritius.govmu.org/Pages/Statistics/ESI/National_Accounts/NA/NAE_Sep23.aspx.

³ S. E. Renganaden Padayachy, Ministre des finances, de la planification économique et du développement de la République de Maurice, présentation du budget national mauricien pour 2023-2024, 2 juin 2023.

⁴ Équipe de pays des Nations Unies à Maurice, analyse commune de pays, 2023.

⁵ Fondation Mo Ibrahim (2023). Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (2022). <https://mo.ibrahim.foundation/iiag/downloads/> (consulté le 2 décembre 2022).

⁶ Évaluation par le PNUD du modèle de continuité des opérations du Gouvernement mauricien, 2021.

⁷ MCB Gender Focus, 2021, Promoting Gender Equity to Sustain a More Inclusive Development Path, mars 2021.

le nombre de cas a augmenté de 70,1 %⁸. Dans l'ensemble, si les inégalités entre les hommes et les femmes n'existaient pas, le développement humain du pays progresserait de 35 %⁹. Les jeunes font également face à des taux de pauvreté élevés et à l'emploi informel, en partie à cause de l'inadéquation entre les compétences locales et les exigences du marché du travail¹⁰.

4. Les changements climatiques menacent la résilience à long terme de l'économie et des écosystèmes du pays et se manifestent par une élévation annuelle du niveau de la mer supérieure à la moyenne, des tempêtes fréquentes et des chocs dus aux catastrophes, entraînant des pertes socioéconomiques de l'ordre de 160 à 245 millions de dollars ainsi qu'une baisse de la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de 1,3 et 2,5 points de pourcentage¹¹ au cours des années au cours desquelles se produit l'événement. Le pays reste fortement tributaire des combustibles fossiles, qui satisfont 76 % de ses besoins énergétiques. On estime que 6,5 milliards de dollars sont nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques et atténuer leurs effets d'ici à 2030, dont 65 % doivent être mobilisés auprès de sources internationales. Le Fonds monétaire international estime qu'il manque l'équivalent de 1,6 % du PIB par an, soit environ 180 millions de dollars, pour atteindre cet objectif¹². L'activité humaine, les espèces envahissantes et les changements climatiques mettent en péril la biodiversité unique du pays, entraînant la perte d'habitats, la mise en danger d'espèces et l'érosion des atouts qui font tourner l'économie touristique. Maurice se heurte à des difficultés en matière de protection de ses écosystèmes, notamment une couverture forestière et des mesures de protection limitées¹³.

5. Le Gouvernement vise à faire du pays une nation durable, dynamique et innovante, dotée d'infrastructures modernes, d'une connectivité mondiale et de compétences et de technologies de haut niveau. Pour contribuer à cette entreprise, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable s'articule autour de trois domaines de réalisation. La réalisation 1 donne la priorité à un environnement tenant compte des besoins des jeunes et des femmes et garantissant un accès équitable et inclusif aux services et aux opportunités économiques. Il s'agit de mettre en place des systèmes de protection sociale et de santé efficaces, de garantir un accès à l'éducation et à la formation professionnelle en vue de favoriser le progrès socioéconomique, de remédier aux pénuries de main-d'œuvre grâce à des migrations sûres et réglementées, et de mettre en place des institutions fortes et responsables pour améliorer l'accès à la justice. La réalisation 2 vise à mettre en place une économie bleue résiliente, durable, inclusive et axée sur l'innovation, en favorisant les opportunités et en renforçant la sécurité alimentaire. La réalisation 3 vise quant à elle à mettre en place des systèmes intégrés et tenant compte des questions de genre pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques. Elle met l'accent sur le renforcement des politiques et des réglementations afin d'accélérer les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, de promouvoir des solutions fondées sur

⁸ Ministère de l'égalité des genres et du bien-être de la famille, 2023, Aperçu stratégique.

⁹ Rapport sur le développement humain 2022. <https://hdr.undp.org/content/human-development-report-2021-22>.

¹⁰ Organisation des Nations Unies. Commission économique pour l'Afrique. Bureau sous-régional pour l'Afrique australe ; Union européenne ; analyse stratégique de l'économie internationale pour la croissance et le développement (2022-12). La stratégie mauricienne visant à tirer parti des opportunités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine. Addis-Abeba : © CEA, <https://hdl.handle.net/10855/49336>.

¹¹ FMI, 2022, Addressing Climate Change in Mauritius: Financing and Reform Options.

¹² Ibid.

¹³ 6^e rapport national sur la Convention sur la biodiversité pour Maurice, 2021.

la nature, de faciliter l'accès au financement de l'action climatique, de préserver la biodiversité et de réduire la pollution des écosystèmes.

6. Le PNUD adoptera une approche globale du développement, en tirant parti de son rôle fédérateur et de son avantage comparatif, afin de contribuer directement aux réalisations 2 et 3. Dans le cadre de la réalisation 2, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités du secteur privé et sur l'autonomisation économique et sociale des femmes, des jeunes et des autres populations vulnérables par l'intermédiaire de chaînes de valeur afin d'exploiter le potentiel de l'économie bleue. Cette approche est stratégiquement conçue pour créer des synergies entre les trois réalisations du Plan-cadre de coopération et pour compléter les avantages comparatifs des organismes des Nations Unies afin de répondre efficacement aux priorités du pays. Elle a été adoptée sur la base des résultats de l'évaluation indépendante du précédent programme de pays, dans laquelle il a été conclu que le Gouvernement et les partenaires appréciaient la contribution stratégique du PNUD. Les auteurs de l'évaluation ont souligné les progrès impressionnants accomplis dans le domaine de l'environnement, tout en notant que le manque de financement et de capacités avait entravé le rôle du PNUD en tant que relais de connaissances et les programmes liés au développement socioéconomique. La contribution du PNUD à la réalisation 3 est fondée sur la consolidation des investissements visant à renforcer les capacités nationales en matière de viabilité et de résilience institutionnelles. Elle comprend des initiatives visant à promouvoir l'adoption d'énergies vertes, la conservation et la restauration des ressources naturelles vitales, la sauvegarde de la biodiversité et la mise en place de solutions fondées sur la nature qui tiennent compte des questions écologiques, sociales et économiques. Ces mesures visent à créer des solutions respectueuses de l'environnement qui non seulement atténuent les pressions exercées sur les écosystèmes, mais contribuent également au développement socioéconomique.

7. En 2020, les effets de la pandémie de COVID-19, combinés aux tensions géopolitiques, ont révélé de grandes vulnérabilités qui menacent le pays. Sur la base du travail analytique de haute qualité qu'il a entrepris au nom du système des Nations Unies et de l'évaluation menée, le PNUD a accompli des progrès en matière de transformation socioéconomique, que l'on s'efforcera d'intensifier dans le cadre du nouveau programme. Il s'est notamment agi : de soutenir la transformation numérique ; de collaborer pour renforcer la résilience du secteur privé pendant la période de relèvement post-COVID par l'intermédiaire de la recherche, du dialogue et des programmes ; de prendre les premières mesures de mobilisation de capitaux privés ; de promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes ; de renforcer le système de santé ; de favoriser le commerce régional. Pour étendre et consolider la portée du PNUD au-delà du domaine de l'environnement, une stratégie innovante de mobilisation des ressources sera mise au point pour mobiliser des partenaires non traditionnels et les ressources humaines et financières au sein du PNUD et des organismes apparentés. L'objectif principal de ce programme sera d'intensifier les initiatives lancées dans le cadre du programme précédent plutôt que de prendre de nouvelles mesures, et ce, pour trois raisons principales : a) la nécessité de capitaliser sur la richesse des connaissances générées par ces initiatives, permettant une mise en œuvre plus efficace ; b) la nécessité de démontrer les résultats positifs qui commencent à attirer un financement complémentaire de la part du Gouvernement, essentiel à la mobilisation des ressources et à la durabilité de l'impact du programme ; c) la continuité des partenariats, en tirant parti de leur expertise collective, de leurs ressources et de leurs réseaux pour obtenir davantage de résultats.

8. Des consultations approfondies avec les parties prenantes nationales et les partenaires de développement ont été menées au cours de l'élaboration du programme, dans le cadre plus large du Plan-cadre de coopération. Au niveau du programme de pays, un atelier consacré à l'élaboration d'une vision a été organisé

avec la participation des principaux ministères d'exécution et de la société civile, et le retour d'information a été intégré aux différentes versions du descriptif de programme. Plusieurs versions du projet de descriptif de programme de pays ont été diffusées pour recueillir les commentaires du Gouvernement, sous la houlette du Ministère des finances, avant de présenter formellement le document final au Ministère des affaires étrangères. Outre le Plan-cadre de coopération et la Vision nationale 2030, le programme s'appuie fermement sur le plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 et ses solutions types. Il s'aligne également sur l'offre que le PNUD a lancée à destination des petits États insulaires en développement¹⁴, les Orientations de Samoa, la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, la Stratégie numérique du PNUD, l'offre stratégique du PNUD pour l'Afrique¹⁵, l'offre du PNUD en réponse aux situations de crise¹⁶, les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

9. En tant qu'un des trois organismes des Nations Unies présents à Maurice, le PNUD conserve un avantage comparatif en matière de programmes et de ressources, en fournissant jusqu'à 70 % des ressources des programmes du système des Nations Unies et en œuvrant dans divers ministères de programme à l'aide de personnel intégré. Au niveau local, grâce à ses projets, notamment le Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), il a établi des partenariats avec les communautés et les organisations de la société civile dans tous les domaines des programmes socioéconomiques et environnementaux, ce qui a permis de renforcer leur appropriation, leur durabilité et leur impact sur le développement. Il investit dans la fourniture en amont de conseils pratiques sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, le financement des objectifs de développement durable, l'investissement à impact et la transformation numérique sectorielle. Grâce à des partenariats fructueux, il a apporté des solutions de développement efficaces, ce qui a permis au Gouvernement de devenir son plus grand contributeur bilatéral en partageant les coûts et en renforçant sa capacité à mettre en œuvre des programmes à grande échelle par l'intermédiaire d'une mise en œuvre conjointe. Dans le contexte des entreprises, le Réseau mondial pour les politiques du PNUD continue d'offrir des conseils spécialisés adaptés aux États à revenu élevé et aux petits États insulaires en développement, en s'appuyant sur les succès enregistrés précédemment. Le PNUD propose également un programme, des outils et des cadres crédibles pour soutenir le développement des petits États insulaires en développement.

II. Priorités du programme et partenariats

10. Le programme sera organisé autour de deux domaines d'activité et sera fondé sur l'innovation transversale, la technologie et la numérisation pour améliorer les processus, accroître l'efficacité et favoriser la durabilité. Ces domaines sont les suivants : a) la transformation socioéconomique ; b) la durabilité environnementale et la résilience. La théorie du changement repose sur l'idée que **si** les contraintes structurelles qui entravent les investissements dans les secteurs public et privé sont levées, **si** les femmes sous-employées, les jeunes à risque et les communautés vulnérables, en particulier dans les régions côtières, et notamment celles et ceux touchés par la violence fondée sur le genre, sont délibérément inclus dans les initiatives économiques et dans les initiatives portant sur les moyens de subsistance

¹⁴ PNUD, Rising Up for SIDS: the UNDP SIDS offer, 2021.

¹⁵ PNUD, Offre stratégique renouvelée du PNUD en Afrique : la promesse de l'Afrique, 2020.

¹⁶ L'offre du PNUD en réponse aux situations de crise : un cadre pour des solutions de développement en réponse aux situations de crise et de fragilité, 2022.

alternatifs, et **si** les engagements environnementaux pris en faveur de la gestion durable des ressources naturelles, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets ainsi que de la réduction des risques de catastrophe sont respectés grâce à l'augmentation du financement de l'action climatique et à une mise en œuvre efficace, Maurice consolidera **alors** sa trajectoire vers une économie inclusive et verte conforme à sa vision nationale. Dans le cadre du programme de pays, on soutiendra l'innovation et l'expérimentation pour des solutions intégrées et une transformation numérique inclusive avec l'appui du Centre mondial du PNUD pour l'innovation technologique et le développement durable à Singapour, ainsi que la recherche de sources de financement privées innovantes par l'intermédiaire du Pôle Financement des objectifs de développement durable et du Réseau mondial pour les politiques du PNUD. Au niveau national, le bureau multipays vise à renforcer les capacités en matière de fourniture de conseils pratiques en amont et à rationaliser les capacités opérationnelles afin d'améliorer l'efficacité et la souplesse de la programmation. Le programme mettra l'accent sur une approche fondée sur les droits humains à travers la conception, la planification et la mise en œuvre de programmes de développement au niveau local, avec un accent particulier sur les pêcheurs sous-employés dans les communautés côtières, les victimes de violence fondée sur le genre et les populations vulnérables aux chocs d'ordre environnemental et à la dégradation de l'environnement.

11. Le premier domaine d'activité contribuera à la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération en stimulant l'investissement dans trois domaines essentiels afin de promouvoir des initiatives socioéconomiques spécifiques et de renforcer les interventions en cours dans le domaine de l'environnement. Il s'agit notamment : a) de favoriser l'agilité du secteur public pour une élaboration opportune des politiques publiques et une allocation efficace des ressources ; b) de s'attaquer aux contraintes structurelles qui pèsent sur la mobilisation du secteur privé ; c) de réduire les obstacles systémiques à l'inclusion des femmes et des jeunes par la formation professionnelle, l'inclusion sur le marché et la promotion de l'action positive ; de toutes les initiatives conçues pour contribuer directement aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 3, 5, 7, 8, 10, 13 et 17 ainsi que de toutes les solutions types sur la pauvreté et les inégalités, la gouvernance, la résilience, l'environnement, l'énergie et l'égalité des genres. Il s'agit d'un programme intégré et itératif qui vise à atteindre des objectifs interdépendants et se renforçant mutuellement. Plus précisément, il est essentiel d'investir dans un secteur public souple pour pouvoir donner suite efficacement à cette dynamique.

12. Plus précisément, le PNUD aidera le Gouvernement à réorienter les capacités des institutions publiques : a) en favorisant la transformation numérique pour permettre une prestation de services efficace et le renforcement de la coordination intersectorielle, comme l'appui actuel aux réformes administratives de la fonction publique et l'amélioration des systèmes de continuité des activités ; b) en optimisant la technologie numérique pour instaurer un système de santé en ligne ; c) en favorisant une participation citoyenne inclusive grâce à un parlement en ligne, en s'appuyant sur la mise en œuvre réussie, dans le cadre du programme précédent, de systèmes de continuité des activités dans certaines institutions publiques clés ; d) en promouvant les réformes institutionnelles qui peuvent mieux positionner Maurice pour bénéficier des opportunités existant sur les marchés mondiaux et régionaux en évolution de la Zone de libre-échange continentale africaine en étroite collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Dans le cadre du programme, on continuera à investir dans le renforcement des capacités statistiques pour analyser les données en temps réel et prendre des décisions fondées sur des données probantes, en capitalisant sur l'appui que le PNUD fournit actuellement pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'activité pour le Bureau national de statistique. Cela permettra

d'alimenter le Programme commun des Nations Unies sur les données et d'appuyer les efforts visant à renforcer les capacités de mobilisation des financements concessionnels pour le développement.

13. S'appuyant sur les investissements réalisés durant le précédent cycle de programme dans la mobilisation du secteur privé, le PNUD s'appuiera sur le réseau croissant de parties prenantes et d'acteurs établi par le Pacte mondial des Nations Unies pour : a) renforcer les capacités institutionnelles afin d'autonomiser les femmes et les jeunes marginalisés dans les communautés les plus pauvres ; b) soutenir les investissements dans l'économie verte et bleue dans les secteurs émergents des communautés côtières ; c) renforcer les liens interentreprises et le partage des connaissances au sein des chaînes de valeur régionales, notamment entre les économies des petits États insulaires en développement et l'Afrique continentale ; d) sensibiliser aux opportunités d'investissement liées aux objectifs de développement durable et fournir une assistance technique pour les conseils en investissement, la conclusion d'affaires et les services de courtage pour bâtir des filières dans les domaines prioritaires de la carte des investisseurs, en mettant l'accent sur les ressources renouvelables et les énergies alternatives ainsi que sur la sécurité alimentaire. Pour favoriser l'action du secteur privé sur le développement, le programme vise à : a) soutenir la représentation, l'inclusion et la résilience des petites et moyennes entreprises en recourant à des politiques fondées sur la recherche et à des connaissances réglementaires pour faciliter l'accès aux opportunités d'investissement en promouvant les échanges Sud-Sud et les dialogues politiques dans les domaines qui pourraient croître grandement grâce au secteur privé ; b) sensibiliser les entreprises et les investisseurs et renforcer leurs capacités afin qu'ils réalisent des investissements à fort impact alignés sur les objectifs ; c) mettre à jour la carte des investisseurs pour les objectifs.

14. Le dernier cycle de programmation a jeté des bases solides pour les initiatives axées sur l'égalité des genres et la jeunesse, notamment le groupe parlementaire sur l'égalité des genres au sein du Parlement national, l'action contre la violence fondée sur le genre et l'action positive en faveur de l'emploi des femmes et des jeunes. Le PNUD s'appuiera sur cette base pour prendre de nouvelles mesures afin de régler les problèmes systémiques. L'accent sera mis sur : a) le renforcement des politiques et programmes inclusifs et tenant compte des questions de genre qui encouragent l'utilisation des technologies numériques pour mettre en œuvre la stratégie nationale pour l'élimination de la violence fondée sur le genre ; b) la fourniture d'un appui aux plateformes fondées sur les droits afin de favoriser le dialogue sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des jeunes avec les organisations de la société civile. Les plateformes offriront des espaces d'échange d'idées et de collaboration permettant de renforcer les capacités et les compétences nécessaires à l'inclusion des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur économiques, y compris la Zone de libre-échange continentale africaine et d'autres nouveaux moyens de subsistance. Pour avancer dans ces domaines, le PNUD collaborera avec d'autres organismes tels que l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) par l'intermédiaire des groupes thématiques interinstitutions sur le genre, le handicap et l'inclusion.

15. Dans le cadre du deuxième domaine d'activité, le PNUD complétera les investissements réalisés au niveau local en faveur du programme de transformation socioéconomique afin de consolider et de renforcer les capacités nationales en matière d'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation, de durabilité environnementale et de résilience. Aligné sur le groupe de partenaires pour le développement sur les changements climatiques, le programme vise à atteindre la réalisation 3 du Plan-cadre et les objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5 à 9 et 12 à 15, ainsi qu'à mettre en œuvre cinq solutions types (pauvreté et inégalités,

résilience, environnement, énergie et égalité des genres). En soutenant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation ainsi que la résilience, le PNUD aidera le Gouvernement à tenir les engagements qu'il a pris dans le cadre des contributions déterminées au niveau national et d'autres accords environnementaux, en contribuant à la sécurité énergétique, à l'utilisation accrue des énergies renouvelables et à la réduction des vulnérabilités environnementales et de l'exposition aux catastrophes et aux déchets toxiques. Pour promouvoir une croissance économique durable, des investissements seront réalisés dans des initiatives en faveur d'une économie circulaire, réduisant les produits chimiques et les déchets toxiques. Parmi les mesures qui seront prises, on compte le renforcement des capacités en vue de favoriser une économie circulaire et la gestion des déchets, l'élimination progressive des plastiques à usage unique ainsi qu'une réforme réglementaire. D'après l'étude diagnostique du PNUD de 2021, qui a servi de base à la feuille de route nationale sur l'économie circulaire, ces mesures pourraient collectivement accroître l'activité économique de plus de 130 millions de dollars d'ici à 2030¹⁷.

16. On contribuera à des solutions novatrices pour la conservation et la restauration des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes. Le PNUD s'inspirera des programmes existants, tels que le programme de pêche durable financé par l'Union européenne, pour recenser et piloter des modèles de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance durables fondés sur la nature et axés sur les femmes et les jeunes vulnérables des communautés de pêcheurs. Des partenariats seront établis avec des organisations locales, des gouvernements locaux et les économies insulaires voisines du sud-ouest de l'océan Indien afin de promouvoir les investissements verts et les chaînes de valeur ayant un potentiel de création d'emplois et de capitaliser sur les technologies innovantes en matière d'énergie renouvelable et de gestion des déchets. L'accent sera mis sur la possibilité pour les institutions et les populations locales d'adopter des solutions numériques et de permettre un accès ouvert aux données en temps réel afin d'améliorer la planification de la gestion des risques, l'adaptation, la protection et la réhabilitation des zones côtières et l'amélioration des moyens de subsistance.

17. Dans le cadre du précédent programme, on a réalisé des investissements notables dans le secteur de l'énergie, dont l'un était l'installation d'un système de stockage d'énergie par batterie à l'échelle du réseau d'une capacité de 14 mégawatts. Dans le prolongement de ces efforts, le PNUD développera les capacités en matière d'énergies renouvelables dans les secteurs qui contribuent de manière notable aux émissions de gaz à effet de serre, tels que les transports, le logement et la petite industrie. En promouvant des technologies et des pratiques efficaces sur le plan énergétique, le programme vise à réduire la consommation d'énergie, à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer l'efficacité énergétique globale. Cette approche contribuera à la fois à la durabilité environnementale et à la réduction des coûts. Le PNUD continuera d'assurer la formation, y compris professionnelle, des jeunes femmes en matière d'installation de panneaux solaires afin de promouvoir l'emploi inclusif dans le secteur des énergies renouvelables. Le programme donnera la priorité à l'innovation, à la recherche et au développement afin d'accélérer la transition vers les sources d'énergie renouvelables et une économie à faible émission de carbone, y compris dans le secteur des transports. Il s'agit notamment d'explorer et de promouvoir les technologies émergentes qui ont le potentiel de transformer le paysage énergétique. Pour appuyer la mise en œuvre de ces initiatives, dans le cadre du programme, on explorera des approches novatrices pour financer les efforts de

¹⁷ Étude du PNUD sur l'économie circulaire, 2021 : <https://www.undp.org/mauritius-seychelles/publications/circular-economy-optimising-private-sector-investment-mauritius>.

relance verte, en s'appuyant sur des partenariats public-privé pour mobiliser des financements adaptés.

18. Le PNUD continuera à promouvoir des solutions inclusives et globales fondées sur la nature qui intègrent les valeurs écologiques, sociales et économiques afin de minimiser les pressions exercées sur les écosystèmes en collaborant avec les populations locales. Ces solutions permettront de réduire les effets des changements climatiques, de protéger la biodiversité, d'améliorer la résilience des populations et d'atténuer l'érosion côtière, les ondes de tempête et l'élévation du niveau de la mer. S'appuyant sur le succès d'initiatives telles que le programme de pêche durable financé par l'Union européenne et le Programme de microfinancements du FEM, qui a fourni un appui aux entreprises dirigées par des femmes dans les économies basées sur les océans, le PNUD développera et intégrera ces entreprises dans les chaînes de valeur locales et régionales. Cette approche stratégique vise à amplifier l'incidence de leurs activités et à garantir leur participation durable aux efforts de protection de la nature. Les investissements en cours, tels que l'élimination des espèces exotiques envahissantes, la conservation et la restauration des écosystèmes terrestres et marins, et la gestion durable des ressources forestières et halieutiques, seront maintenus. Le PNUD proposera également de nouvelles solutions innovantes pour financer les puits de « carbone bleu », notamment les mangroves, les marais salants et les herbiers de phanérogames marines. Il soutiendra en outre l'expansion des initiatives antérieures de gestion des risques de catastrophe au niveau des autorités locales.

19. Le PNUD travaillera en partenariat avec le Gouvernement mauricien, qui est le principal contributeur bilatéral au programme. Il cherchera à renforcer les relations existantes avec l'Union européenne, la Banque africaine de développement, le Gouvernement japonais, le Haut-Commissariat britannique et les fonds verticaux (y compris le FEM), le Fonds pour l'adaptation, le FEM et le Fonds vert pour le climat, en ce qui concerne l'expansion des programmes et le financement du développement dans l'économie verte et bleue. Des efforts seront déployés pour étendre les partenariats à de nouveaux acteurs du développement, notamment la Banque mondiale et la Banque islamique de développement, ainsi qu'à des institutions nationales et internationales du secteur privé, en vue d'un soutien intégré aux deux domaines d'activité. Le PNUD jouera un rôle d'intégrateur au sein du système des Nations Unies en tirant parti des capacités des autres organismes des Nations Unies pour créer conjointement des initiatives de développement novatrices afin d'obtenir un impact plus important. Il mènera des recherches stratégiques de haut niveau pour soutenir le dialogue à l'échelle du système, contribuer à l'amélioration du cadre de financement national intégré et renforcer l'écosystème de données intégrées. Dans le cadre du programme, on soutiendra la mobilisation des ressources conformément au Plan-cadre de coopération, en travaillant : sur l'intégration régionale avec la CEA ; sur l'égalité des genres et l'autonomisation des jeunes avec l'Organisation internationale du Travail, le FNUAP et ONU-Femmes ; sur la programmation en matière d'environnement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement ; sur les données et les finances avec l'Organisation internationale pour les migrations et le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies ; sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le domaine d'activité bénéficiera de partenariats solides avec le secteur privé et les organisations de la société civile.

20. Le PNUD donnera également la priorité à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, en s'appuyant sur ses centres de politique mondiale de Séoul et de Singapour et sur le centre de Rome pour l'action climatique et la transition énergétique. Par l'intermédiaire de son laboratoire d'accélération, il s'efforcera de favoriser la création de solutions innovantes et de renforcer les partenariats

stratégiques dans les domaines d'activité. Il facilitera la collaboration transfrontière et le partage des connaissances avec les Seychelles et d'autres petits États insulaires en développement et s'appuiera sur les précédents échanges de connaissances Sud-Sud avec des pays comme le Rwanda dans le secteur de la santé et la gestion conjointe des zones entre Maurice et les Seychelles.

III. Administration du programme et gestion des risques

21. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

22. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

23. Le programme sera mis en œuvre en collaboration avec le Ministère des finances, de la planification économique et du développement en tant que coordonnateur officiel et technique de la coopération internationale. Le PNUD fournira un appui technique et opérationnel, tandis que le Gouvernement assurera la mise en œuvre au niveau national, conformément aux lignes directrices de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

24. Dans le cadre du programme, on adoptera une approche par portefeuille afin de maximiser les complémentarités et les ressources entre les domaines d'activité, et le programme sera géré par une équipe de gestion spécialisée, dotée de fonctions transversales relatives aux questions de genre et au financement durable, et par le laboratoire d'accélération. L'accent sera mis sur la conception de programmes transversaux innovants, évolutifs et durables.

25. Le statut de Maurice en tant que pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure a par le passé limité les efforts de mobilisation des ressources auprès des donateurs bilatéraux traditionnels, en particulier pour les programmes de transformation socioéconomique. Le PNUD adoptera une stratégie à plusieurs volets qui inclura d'appuyer la collaboration avec le Gouvernement sur le financement de solutions testées et mises à l'échelle, de diversifier les sources de financement, y compris le secteur privé et la société civile, et d'élargir la collaboration avec le Réseau mondial pour les politiques et les centres régionaux tels que le Pôle Financement des objectifs de développement durable pour mobiliser l'expertise et les ressources catalytiques et déployer les Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur les plans national et international. Le partenariat, la communication et le plan d'action seront conçus et examinés chaque année.

26. Conformément à la politique de gestion globale des risques du PNUD, des évaluations continues des risques liés aux programmes seront entreprises afin de veiller à ce que les réglementations sociales et environnementales soient appliquées et à ce que les conseils d'administration et les partenaires des programmes soient informés et ainsi de garantir que des mesures d'atténuation sont mises en place pour

minimiser tout impact potentiel. Afin de soutenir la transition du PNUD vers une présence différenciée dans les pays, le Gouvernement a étendu son soutien financier à la structure de base du bureau. L'importance de la présence du PNUD sera directement liée aux niveaux d'appui du Gouvernement, tant pour les coûts des bureaux locaux que pour le partage des coûts avec le Gouvernement. Le PNUD veillera à ce qu'une diligence raisonnable soit exercée dans le cadre des partenariats et de la collecte de fonds afin d'atténuer les risques qui pourraient peser sur sa réputation. Le secteur privé et les nouveaux partenaires feront l'objet d'audits réguliers et de vérifications ponctuelles à des fins d'assurance qualité, avec l'appui de l'infrastructure du PNUD.

27. Le bureau de pays donnera la priorité à la formation continue en matière de prévention du harcèlement sexuel et des atteintes et de l'exploitation sexuelles sur le lieu de travail. Il appliquera et mettra à jour les protocoles afin de garantir un lieu de travail sûr et d'améliorer l'application du principe de responsabilité.

28. Le calcul direct des coûts des projets sera effectué de sorte à atteindre les résultats et les objectifs de développement financés par les ressources ordinaires (principales) et les autres ressources (secondaires) du programme.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

29. Le PNUD suivra de près et évaluera les progrès accomplis dans le cadre du programme en coordination avec le Ministère des finances, de la planification économique et du développement. Pour assurer un suivi et une évaluation efficaces, une équipe de gestion du programme renforcée sera mise en place et supervisée par de hauts responsables. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, des examens réguliers de la performance et de l'efficacité du programme seront organisés avec le Ministère dans le cadre d'examens annuels du portefeuille afin de garantir une exécution correcte et l'appropriation nationale des résultats, d'examiner la théorie du changement (y compris les risques et les hypothèses) et de proposer d'éventuelles mesures correctives, qui serviront de base au plan de travail annuel suivant. Ces examens seront précédés de réunions internes semestrielles sur le portefeuille et de réunions trimestrielles au niveau des projets. Le PNUD participera activement à la planification, au suivi et à l'évaluation des engagements pris dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les évaluations seront effectuées conformément à un plan d'évaluation et aux directives d'évaluation du PNUD (2021). Au moins 5 % des ressources du programme seront allouées à l'amélioration de la supervision et de l'assurance qualité, ainsi qu'au renforcement des capacités de suivi et d'évaluation des partenaires de réalisation et des pouvoirs publics. Le PNUD appliquera également sa politique de gestion globale des risques et ses normes sociales et environnementales, ainsi que la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

30. Le PNUD collaborera avec les organismes publics, le secteur privé, la société civile et les universités pour améliorer la production de données et les mécanismes d'accès. L'accent sera mis sur l'utilisation des sources d'information et des bases de données nationales, puis d'autres sources, le cas échéant. Les données seront ventilées en fonction du sexe, de l'âge, du territoire, de l'étape de la vie, des handicaps et d'autres paramètres pertinents. Les capacités du personnel du PNUD à investir dans la production et l'utilisation de données seront également renforcées.

31. L'utilisation du marqueur de genre restera essentielle pour planifier, suivre et évaluer le programme et les projets, en veillant à ce qu'ils répondent aux besoins spécifiques des femmes.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Maurice (2024-2028)

Objectif national : une économie forte

Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD. D'ici à 2028, Maurice dispose d'une économie résiliente, durable et inclusive qui permet à toutes et à tous, en particulier aux jeunes et aux femmes, d'accéder à des moyens de subsistance durables et à la sécurité alimentaire.

Réalisation correspondante du plan stratégique (réalisation 1) : Accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
Indicateur de réalisation 2.1 : Taux de croissance des principaux secteurs (tourisme, industrie manufacturière, TIC, produits de la mer) Niveau de référence (2022) : à confirmer Niveau cible (2028) : à confirmer Institutions publiques dotées de mécanismes de collecte et/ou d'analyse de données fournissant des données ventilées faciles à utiliser pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies gouvernementales Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2028) : 2	Données de Statistics Mauritius (<i>résultat annuel</i>) Rapports et données administratives des ministères, des organismes, du secteur privé et des partenaires de développement (<i>résultat annuel</i>)	Produit 1.1 : Renforcement de l'agilité du secteur public afin de renforcer l'efficacité et l'efficience des institutions, en tirant parti des nouvelles possibilités et en s'appuyant sur des outils novateurs Indicateur 1.1.1 : Nombre d'institutions publiques ayant déployé et transposé à grande échelle des technologies numériques pour améliorer la continuité des activités, l'efficacité et l'application du principe de responsabilité Niveau de référence (2022) : 2 Niveau cible (2028) : 5 Source : Ministère de la fonction publique Indicateur 1.1.2 : Le Bureau de statistique a la capacité de collecter et d'analyser des données et de fournir des données ventilées faciles à utiliser pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et des stratégies gouvernementales. Niveau de référence (2022) : Non Niveau cible (2028) : Oui Source : Statistics Mauritius Indicateur 1.1.3 : Nombre de mécanismes ou d'initiatives de financement du développement innovants mis en œuvre avec le secteur public Niveau de référence (2022) : 1 Niveau cible (2028) : 3 Source : Ministère des finances, de la planification économique et du développement	Cabinet du Premier Ministre ; Ministère des finances, de la planification économique et du développement ; Ministère de l'égalité des genres et du bien-être de la famille ; Ministère de la fonction publique ; Ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international ; Ministère du développement industriel, des PME et des coopératives ; Ministère de la technologie, de la communication et de l'innovation ; Ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs ; Ministère de l'environnement, de la gestion des déchets solides et du changement climatique ; Ministère de la santé et du bien-être Assemblée régionale des îles Rodrigues Conseil de développement économique ; Statistics	Ressources ordinaires : 1 389 Autres ressources : 4 000

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		Indicateur 1.1.4 : Nombre d'institutions dotées de capacités techniques renforcées pour promouvoir une participation efficace à la Zone de libre-échange continentale africaine Niveau de référence (2022) : 2 Niveau cible (2028) : 5 Source : Conseil de développement économique/Ministère des affaires étrangères	Mauritius ; Business Mauritius et d'autres acteurs du secteur privé Acteurs du monde universitaire et groupes de réflexion, société civile, Département des affaires économiques et sociales et autres organismes des Nations Unies	
		Produit 1.2 : Renforcement de la mobilisation du secteur privé de sorte à ce qu'il s'intègre efficacement dans les marchés régionaux et mondiaux	Union européenne, Gouvernement japonais, Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque islamique de développement, Australie et autres partenaires	
		Indicateur 1.2.1 : Nombre d'institutions dotées de capacités renforcées pour s'engager dans les chaînes de valeur régionales, y compris la Zone de libre-échange continentale africaine Niveau de référence (2022) : 2 Niveau cible (2028) : 5 Source : Business Mauritius		
		Indicateur 1.2.2 : Nombre de mécanismes de financement innovants et inclusifs soutenus par le PNUD et mis en œuvre dans le secteur privé Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2028) : 4 Source : Conseil de développement économique, Ministère des finances, de la planification économique et du développement		
		Produit 1.3 : Les institutions ciblées du secteur public, du secteur privé et de la société civile ont renforcé leur capacité à promouvoir la participation des femmes et des jeunes aux initiatives de transformation structurelle sur un pied d'égalité et leur représentation égale.		
		Indicateur 1.3.1 : Nombre d'institutions dotées de capacités renforcées pour l'application de lois et de politiques et la mise en œuvre de plans d'action et d'initiatives visant à autonomiser les femmes et les jeunes Niveau de référence (2022) : 1 Niveau cible (2028) : 3 Source : Ministère de l'égalité des genres et du bien-être de la famille		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
		Indicateur 1.3.2 : Nombre d'initiatives visant à prévenir la violence fondée sur le genre en s'attaquant aux normes sociales préjudiciables et aux pratiques discriminatoires fondées sur le genre Niveau de référence (2022) : 1 Niveau cible (2028) : 3 Source : Ministère de l'égalité des sexes et du bien-être familial		
		Indicateur 1.3.3 : Nombre de plateformes en place favorisant la participation et la concertation et visant l'inclusion des femmes et des jeunes et leur participation à la prise de décisions Niveau de référence (2022) : 1 Niveau cible (2028) : 3 Source : Ministère de l'égalité des sexes et du bien-être familial		
		Indicateur 1.3.4 : Nombre de femmes et de jeunes soutenus par le PNUD bénéficiant des initiatives de la Zone de libre-échange continentale africaine Niveau de référence (2023) : 0 Niveau cible (2028) : 500 (20 % de jeunes ; 60 % de femmes ; 40 % d'hommes) Source : Rapports de projet du PNUD		

Objectif national : développement durable : un environnement de vie plus sûr

Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD. D'ici 2028, Maurice dispose de systèmes intégrés, adaptés et tenant compte des questions de genre pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques qui permettront de lutter contre les catastrophes provoquées par le climat, la perte de biodiversité et la pollution.

Réalisation correspondante du plan stratégique (réalisation 2) : Renforcement de la résilience pour répondre à l'incertitude et au risque systémique ; accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique

Indicateur 3.4 : Surface des aires marines protégées, par rapport à la surface totale des aires marines Niveau de référence (2019) : 13 Niveau cible (2028) : à confirmer	Données de Statistics Mauritius (<i>résultat annuel</i>) Rapports et données administratives des ministères, des organismes, du secteur privé et des partenaires de développement (<i>résultat annuel</i>)	Produit 2.1 : Protection et gestion des ressources naturelles à l'appui de l'amélioration durable de la productivité et des moyens d'existence (indicateur 4.1 du Cadre de résultats et d'allocation des ressources) Indicateur 2.1.1 : Nombre de femmes et d'hommes bénéficiant directement d'initiatives visant à protéger la nature et à promouvoir l'utilisation durable des ressources Niveau de référence (2022) : 449 Niveau cible (2028) : 382 843 (femmes : 191 446 ; hommes : 191 397) Source : Rapports de projet, Statistics Mauritius	Ministère de l'environnement, de la gestion des déchets solides et du changement climatique ; Ministère de la technologie, de la communication et de l'innovation ; Ministère de l'agro-industrie ; Ministère de l'économie bleue ;	Ressources ordinaires : 506 000 Autres ressources : 52 539
---	--	--	--	--

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
Indicateur 3.6 : Proportion d'espèces végétales endémiques à Maurice menacées (selon les critères mondiaux de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) Niveau de référence (2019) : 81,7 % Niveau cible (2028) : à confirmer		Indicateur 2.1.2 : Superficie (en hectares) du paysage terrestre et marin sous couvert de ressources naturelles gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation durable et de préservation des ressources, d'accès à celles-ci et de partage des bénéfices issus de leur exploitation Niveau de référence (2022) : 575,5 ha Niveau cible : 3 266,2 ha Source : Descriptif de projet ; rapports annuels du Ministère de l'agro-industrie et de la sécurité alimentaire Indicateur 2.1.3 : Superficie (en hectares) des aires terrestres et marines protégées créées ou faisant l'objet de pratiques de gestion améliorées Niveau de référence (2022) : 13 953 ha (marins) ; 14 915 ha (terrestres) Niveau cible (2028) : 14 953 ha (marins) ; 15 915 ha (terrestres) Source : Statistics Mauritius Indicateur 2.1.4 : Superficie (en hectares) des sites faisant l'objet de pratiques améliorées, à l'exclusion des aires protégées Niveau de référence (2022) : 35 ha Niveau cible (2028) : 2 123 ha Source : Rapports annuels du Ministère de l'agro-industrie et de la sécurité alimentaire Indicateur 2.1.5 : Nombre de politiques et de plans de gestion durable des ressources naturelles dans la zone gérée conjointement Niveau de référence (2022) : 3 Niveau cible (2028) : 6 Source : Assemblée nationale Produit 2.2 : Renforcement des capacités des secteurs public et privé en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets Indicateur 2.2.1 : Nombre de femmes et d'hommes bénéficiant de solutions pour les changements climatiques, la dégradation des terres, la biodiversité et la protection des écosystèmes financées par des ressources du secteur public ou privé Niveau de référence (2022) : 117	Ministère de la santé et du bien-être Assemblée régionale des îles Rodrigues ; Agence mauricienne pour les énergies renouvelables (MARENA) ; Département de l'administration et de l'exploration du plateau continental et des zones maritimes ; Conseil central pour l'électricité ; Institut de recherche et de vulgarisation pour l'alimentation et l'agriculture ; Conseil de développement économique ; Statistics Mauritius, Business Mauritius et d'autres acteurs du secteur privé ; acteurs du monde universitaire et groupes de réflexion ; organisations de la société civile ; Fonds vert pour le climat, Fonds pour l'environnement mondial Energy Valley ; Ebony Forest ; Mauritian Wildlife Foundation Commission économique pour l'Afrique, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; ONU-Femmes, FNUAP, autres organismes des Nations Unies	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		Niveau cible (2028) : 196 Source : Rapports d'activité Produit 2.3 : Accélération de la transition vers les énergies renouvelables grâce aux progrès technologiques, aux innovations en matière d'énergies propres et à de nouveaux mécanismes de financement en faveur d'une relance verte (indicateur 5.2 du Cadre de résultats et d'allocation des ressources) Indicateur 2.3.1 : Part des sources d'énergie renouvelables dans la production locale d'électricité Niveau de référence (2023) : 18 % Niveau cible (2028) : % Source : Feuille de route pour les énergies renouvelables 2030 Produit 2.4. Renforcement des systèmes institutionnels de gestion des risques et des chocs multidimensionnels Indicateur 2.4.1 : Nombre de stratégies et plans de développement tenant compte des risques mis en place au niveau national Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2028) : 2 Source : Ministère des collectivités locales Indicateur 2.4.2 : Nombre de partenariats établis avec des organisations internationales, le secteur privé et les organisations de la société civile en vue de partager les ressources, les connaissances et l'expertise pour faire face à l'incertitude et aux risques Niveau de référence (2022) : 10 Niveau cible (2008) : 15 Source : Ministère de l'environnement, PNUD	Union européenne, Banque mondiale, Banque islamique de développement, autres partenaires	